



Paris le 17 octobre 2006

Docteur Vincent RENARD
MCA-MG
Président du SNEMG

Au
Pr. Bernard Charpentier
Président de la conférence des doyens de Médecine

A Messieurs les Doyens des Facultés de médecine

Monsieur le Président, Messieurs les Doyens,

Le Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale a pris connaissance du projet d'arrêté concernant le stage en Médecine générale en 2ème cycle dont il n'était pas destinataire.

Ce projet rejette l'ensemble des points que les Généralistes Enseignants ont, après des années d'attente, patiemment discuté et argumenté auprès des tutelles depuis des mois.

1/ Nous rejetons le vocable Maîtres de Stage et réclamons celui d'Enseignants Cliniciens Ambulatoires (ECA) inscrivant dans les textes la véritable fonction enseignante des professionnels en situation pédagogique sur les lieux authentiques d'exercice professionnel.

2/ Nous rejetons la rémunération sous forme d'honoraires pédagogiques et le circuit de paiement ubuesque par les Drass qui ne fonctionne pas correctement depuis 10 ans en 3ème cycle, et permet un blocage des rémunérations depuis cette même date.

Nous demandons une rémunération par un salaire de chargé d'enseignement relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

3/ Nous rejetons le plafonnement de la durée du stage à 2 mois. Cette innovation pédagogique aberrante aboutit à mettre en place un stage d'une durée différente des autres stages d'externat et nécessitera des trésors d'adaptation pour s'insérer dans le cursus du deuxième cycle. Ce plafonnement stigmatise ce stage et constitue une véritable provocation alors qu'il était censé donner aux étudiants un modèle d'identification identique aux autres spécialités.

Ce texte, conforme à une logique certaine de blocage des dossiers de la discipline Médecine Générale, prend le parti de sacrifier toute logique pédagogique et toute promotion de la Médecine Générale afin de réaliser des économies de bout de chandelle. Il aboutit même à rejeter les expérimentations actuellement en cours ou en construction, de stages d'externat de 3 mois, montés de toutes pièces grâce à l'investissement et au travail de Départements de Médecine Générale et fortement soutenus par certains d'entre vous.

Il est bien entendu de mon devoir de vous signaler que ce texte en l'état ne pourra pas être appliqué par les Généralistes Enseignants qui se feront un devoir d'expliquer à tous les étudiants comment la tutelle méprise la discipline et leur cursus.

Je vous demande donc, au nom de tous les Généralistes Enseignants, de faire part de l'inadéquation et de l'amateurisme de ce texte et du danger de tenter de le mettre en place.

Soyez sûrs que nous serons extrêmement attentifs à votre soutien, soucieux de construire avec vous la spécialité universitaire qu'est la Médecine Générale.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Messieurs les Doyens, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.



Docteur Vincent Renard